



PROCÈS VERBAL

Conseil communautaire du 12 janvier 2021

SÉANCE DU 12 JANVIER 2021

Mme Martine CHABIRAND a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 janvier 2021

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
M. Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Christine DECHARTRE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, n'a pas donné de pouvoir.

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY

Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGE

ADMINISTRATION GENERALE

M. le Président souhaite la bienvenue à M. CHAMARD, nouveau conseiller communautaire de la commune du Bignon et souhaite une excellente année à l'ensemble du conseil communautaire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2020

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 décembre 2020

→ Cf. pièce jointe : *Projet de procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.*

Le Conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 décembre 2020.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Il est rendu compte des décisions prises par le Bureau et le Président dans le cadre de leurs délégations qui leur ont été accordées par le Conseil.

Le Bureau a pris les décisions suivantes :

1	1 ^{er} décembre 2020	Marché travaux pour la requalification de la rue des Bauches à La Chevrolière	DE285-B011220
2	1 ^{er} décembre 2020	Marché de travaux pour les itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Grand-Lieu - Itinéraire 88b de la Chevrolière à Pont Saint-Martin : lot 1 et lot 2	DE286a-B011220
3	1 ^{er} décembre 2020	Marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur 6 communes du territoire	DE288-B011220
4	1 ^{er} décembre 2020	Accord-cadre Entretien vérification réparation renouvellement installation matériels incendie	DE289-B011220
5	15 décembre 2020	Avenant 2 lot 6 : vidéo protection- portails . Marché de travaux pour l'aménagement du parc d'activités de La Bayonne	DE308-B151220
6	15 décembre 2020	Convention CMA 2021	DE309-B151220
7	15 décembre 2020	Convention CCI 2021/2023	DE310-B151220
8	15 décembre 2020	Convention ILAS	DE311-B151220

Le Président a pris les décisions suivantes :

1	4 décembre 2020	Virement de crédits n1 opérés depuis chap 020 dépenses imprévues	DE290-P041220
2	8 décembre 2020	Convention de location exposition - Gilles BOURY v2 (suite contexte COVID)	DE291 -P081220
3	10 décembre 2020	Nouveaux tarifs OT Grand Lieu : tarif famille Noël	DE299-P101220
4	5 janvier 2021	Emploi maître-nageur sauveteur	DE001-P050121
5	5 janvier 2021	Convention mise à disposition Guylène HERVE	DE002-P050121

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le Conseil communautaire PREND ACTE à l'unanimité des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT.

Arrivée de M. Stéphan BEAUGE.

FINANCES ET MUTUALISATION

3. ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE, D'ASSAINISSEMENT SOUS LA FORME D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE (LOTS 1 ET 2)

Rapporteur : M. Jean-Jacques MIRALLIE

En 2014, la Communauté de Communes de Grand Lieu a proposé de mettre en place un marché à bons de commande pour l'entretien et les travaux de voirie sous la forme d'un groupement d'achat avec les communes la composant :

- Un premier marché sur trois ans (2015-2016-2017) avec deux lots (entretien et travaux voirie / Point à temps automatique).
- Un second marché sur trois ans (2018-2019-2020) avec l'ajout d'un lot signalisation horizontale et verticale.

Un appel d'offres pour un troisième marché a été lancé en 2 lots. La date de remise des offres a été fixée au 20 novembre 2020.

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 5 janvier 2021 pour analyser les offres :

lot 1 : Voirie et assainissement

Candidats	Montant HT (DE cadre comparatif)	NOTATION			NOTE TOTALE	Classement
		valeur technique (60%)	Taux de remise (20%)	Prix de la prestation (20%)		
Candidat n° 1 : BAUDRY TP	1 472 589,50 €	50,00	13,91	13,55	77,46	3
Candidat n° 3 : CHARIER TP SUD	1 210 606,90 €	41,00	17,12	16,49	74,61	4
Candidat n° 4 : COLAS AGENCE GADAIS	1 391 837,00 €	56,00	14,66	14,34	85,00	2
Candidat n° 5 : BODIN SAS	998 003,50 €	52,00	20,00	20,00	92,00	1

Il est proposé au Conseil communautaire :

-de retenir l'offre présentée par l'entreprise BODIN - Bd Pascal, BP 439 - ZI - 85300 CHALLANS, pour un montant de 998 003,50 € HT suivant DQE - avec un minimum de 462 500 € HT annuel et un maximum de 1 850 000 € HT annuel - soit un minimum de 925 000 € HT sur la durée totale du marché et un maximum de 3 700 000 € HT sur la durée totale du marché.

lot 2 : Point à temps automatique

Candidats	Montant HT (DE cadre comparatif)	NOTATION		NOTE TOTALE	Classement
		valeur technique (40%)	Prix de la prestation (60%)		
Candidat n° 2 : BAUDRY TP	64 500,00 €	31,00	51,07	82,07	4
Candidat n°3 : CHARIER TP SUD	54 900,00 €	25,00	60,00	85,00	2
Candidat n°4 : COLAS AGENCE GADAIS	71 500,00 €	37,00	46,07	83,07	3
Candidat n° 5 : BODIN SAS	61 500,00 €	35,00	53,56	88,56	1

Il est proposé au Conseil communautaire :

-de retenir l'offre présentée par l'entreprise BODIN - Bd Pascal, BP 439 - ZI - 85300 CHALLANS, pour un montant de 61 500 € HT suivant DQE - avec un minimum de 24 250 € HT annuel et un maximum de 97 000 € HT annuel - soit un minimum de 48 500 € HT sur la durée totale du marché et un maximum de 194 000 € HT sur la durée totale du marché.

M. LEGRAND s'interroge sur la durée du marché et souhaite savoir pourquoi le marché n'a pas été passé sur trois ans.

M. MIRALLIÉ indique que, si le marché avait été étendu à 3 ans, il aurait fallu passer le marché en seuil européen, ce qui aurait complexifié l'appel d'offre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ATTRIBUE :

-le lot 1 : à l'entreprise BODIN - Bd Pascal, BP 439 - ZI - 85300 CHALLANS, pour un montant de 998 003,50 € HT suivant DQE - avec un minimum de 462 500 € HT annuel et un maximum de 1 850 000 € HT annuel - soit un minimum de 925 000 € HT sur la durée totale du marché et un maximum de 3 700 000 € HT sur la durée totale du marché.

-le lot 2 : à l'entreprise BODIN - Bd Pascal, BP 439 - ZI - 85300 CHALLANS, pour un montant de 61 500 € HT suivant DQE - avec un minimum de 24 250 € HT annuel et un maximum de 97 000 € HT annuel - soit un minimum de 48 500 € HT sur la durée totale du marché et un maximum de 194 000 € HT sur la durée totale du marché.

-AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**1. PROCHAINES REUNIONS**

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Calendrier des réunions :

JANVIER 2021	Mardi 19	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mercredi 20	18h30	Commission Urbanisme et Habitat	Salle du Conseil - CCGL
	Jeudi 21	19h00	Comité de programmation du GAL Pays de Retz à CC Machecoul	CC Machecoul
	Mardi 26	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mercredi 27	18h00	Réunion Conseil Syndical Bassin Versant de GRAND LIEU	St Philbert de Grand Lieu
FEVRIER 2021	Mardi 2	18h30	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mercredi 3	18h30	Commission Finances et Mutualisation	Salle du Conseil - CCGL
	Jeudi 4	18h30	Commission mobilité	Salle du Conseil - CCGL
	Mardi 9	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mercredi 10	18h00	Conseil du Syndicat de Bassin Versant Grand Lieu	St Philbert de Grand Lieu
	Lundi 15	9h30	CA AFLA	Hotel du Département Nantes
	Mardi 16	18h30	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Salle du Conseil - CCGL
MARS 2021	Mardi 9	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mardi 16	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mardi 23	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mardi 30	18h30	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Salle du Conseil - CCGL
AVRIL 2021	Mardi 6	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mardi 13	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL
	Mardi 20	18h00	BUREAU	Salle du Conseil - CCGL

Point divers :

M. le Président souhaite indiquer qu'il a reçu le 21 décembre 2020 une demande du collectif ANINA (**A**mazon **N**i **I**ci **N**i **A**illeurs) sollicitant la possibilité de poser une question lors d'un conseil communautaire. M. le Président indique qu'il a eu l'occasion d'échanger téléphoniquement avec le représentant du collectif. Ce dernier est informé qu'il sera répondu favorablement à la demande du collectif à l'occasion du conseil communautaire du 16 février 2021.

Cependant, il donne lecture du courrier reçu, conformément à son engagement auprès du collectif.

Le courrier indique :

L'installation d'un entrepôt Amazon sur la commune de Montbert affectera durablement le cadre et le mode de vie des habitants des communautés de communes de Grand Lieu et de Clisson Sèvre et Maine Agglo et générera des coûts environnementaux et d'aménagement du territoire non négligeables. Comment les différents élus représentants les communes au sein de la Communauté de Communes de Grand Lieu se positionnent-ils vis-à-vis de ce projet, sachant que les hypothétiques bénéfices promis en termes d'emplois et de recettes fiscales apparaissent fortement contestés par nombre de spécialistes économiques et politiques?

La décision a bien été prise de pouvoir échanger sur cette demande lors du prochain conseil communautaire du 16 février prochain.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. La séance est close à 18h50.